

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Août 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 31 Juillet 2018

Présents : Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Damien LANDRY, Mmes Annie CHERONNEAU, Jocelyne Ré.

Absents : Mme Nathalie BŒUF, Ms Didier LERICHE (excusés), Thierry MERCIER.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne Ré.

Proposition achat bâtiment « Sous les Aures » : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Elie Geoffroy, qui se porte acquéreur du « bâtiment relais », pour la somme de 60 000 €.

Présent, celui-ci détaille son projet : il souhaite y développer une activité liée à la viticulture (cuves, outils), et sort de la salle.

Après avoir entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant qu'aucun acquéreur sérieux ne s'étant manifesté, que le projet ne porte pas atteinte à l'intégrité du village, que le coût de rénovation dudit bâtiment serait trop lourd pour les finances communales, accepte de la proposition d'achat de M. Elie GEOFFROY, pour la somme de 60 000 €, et le compromis de vente à suivre, à 4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Licence IV : afin que la commune puisse continuer à se servir de cette licence, il est nécessaire qu'une personne possède un permis d'exploitation. Pour ce faire, une formation est obligatoire. Le Conseil municipal, désigne à 4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, M. Bruno TOURAINÉ. La commune paiera la formation et lui remboursera ses frais de déplacements.

Adhésion de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge au Syndicat Mixte de la Charente (SMCA) : le Conseil Municipal accepte cette adhésion à l'unanimité des membres présents.

Achat armoire réfrigérante pour la Salle des Fêtes : Afin de compléter les équipements à la Salle des Fêtes, et suite à la demande des associations communales, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'acheter une armoire réfrigérante, inox, 2 portes, au prix de 1 600 €. Un virement de crédits sera nécessaire pour effectuer le paiement de cet équipement. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à effectuer toutes les démarches financières et administratives, pour la réalisation de cet achat.

Projet RIFSEEP : il n'est pas étudié : entre les personnes concernées (Mme CHERONNEAU, Ms LEMOUEL et BOREL, ne participant pas à cette élaboration) et les

absents (3), le quorum n'est pas atteint. L'examen de cette question, est repoussé à une date ultérieure.

Questions diverses : Visite du Sénat par les conseillers municipaux: 9 personnes.

Achat défibrillateurs : Sont maintenant obligatoires. Attente de savoir quels ERP (Etablissements Recevant du Public) seront concernés.

Séance levée à 22 heures.

Le Maire,
Didier BOREL.